



Assemblée Générale Extraordinaire TC QUIMPER jeudi 18 décembre 2014

202 adhérents de plus de 16 ans, 6 présents, pas de « pouvoir » reçu donc 6 votants

En ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le président excuse les membres absents du bureau et du comité de direction puis explique que l'AGE (condition pour tout changement de statut d'une association loi 1901) n'avait pas pu avoir lieu lors de la première convocation le 29 novembre faute de quorum.

Lors de cette AGE, les délibérations seront prises à la majorité des deux tiers. 3 votes sont soumis à l'Assemblée

Modification du nom de l'association

Proposition nouvelle dénomination du club « Tennis Club Quimper » (et non plus « Tennis Compétition Quimper »)

Vote : 0 contre – 0 nul – 6 pour

Régularisation de l'adresse postale.

Nouvelle adresse postale : 131 Boulevard de Créac'h Gwen 29000 QUIMPER (et non plus 1 Boulevard de Créac'h Gwen 29000 QUIMPER)

Vote : 0 contre – 0 nul – 6 pour

Validation des dates d'exercice comptable ;

Nouvelles dates : du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année

Vote : 0 contre – 0 nul – 6 pour

La séance est levée à 18h30